

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n°15 du 12 juillet 2016



Pluies du 04 au 11 juillet :

Du 04 au 10 juillet, aucune pluie n'a été enregistrée sur la majorité des postes (tout au plus 1 mm dans la Nièvre). Les averses orageuses d'hier ont principalement concerné le sud de la Région et ont apporté 1 à 14 mm, principalement en Saône et Loire.

Prévisions du 13 au 18 juillet :

Après les fortes chaleurs des 7 derniers jours, la semaine devrait être marquée par un net rafraîchissement mercredi et jeudi avec un risque d'averses. Les maximales ne devraient pas dépasser 20-25°C, avant une remontée des températures à partir de vendredi.

Source Météo France

STADES



Veille de fermeture

La chaleur estivale des 7 derniers jours a permis à la vigne de poursuivre son développement à un rythme intense. La fermeture de grappe n'est plus très loin dans les parcelles les plus avancées et dans les situations les plus tardives, les baies atteignent maintenant taille de plomb. Le stade le plus fréquemment noté dans le vignoble correspond à baies à taille de pois.

MILDIOU

► Point contaminations

- Sur feuilles : en Saône et Loire, Yonne et Nièvre, les contaminations issues des petites pluies **localisées** des 29 juin, 1^{er} ou 04 juillet se sont extériorisées au cours de la semaine dernière. On ne peut pas exclure cependant que, localement, les fortes rosées aient également provoqué des contaminations de proximité.

Dans les secteurs concernés par les pluies orageuses du 11 juillet (principalement Saône et Loire – jusqu'à 14 mm à Pierreclos), de nouvelles contaminations ont pu avoir lieu ; celles-ci s'exprimeront à partir de début de semaine prochaine.

Ailleurs, il n'y a actuellement plus aucun cycle en cours.

- Sur grappes : les symptômes liés au dernier épisode contaminateur significatif (24-25 juin) ont terminé leur expression.

► Situation au vignoble

- Sur feuilles : depuis la semaine dernière, de nouvelles taches sont apparues dans tous les vignobles, essentiellement sur jeunes feuilles. La sortie de symptômes est encore une fois très hétérogène, les intensités les plus fortes concernant en général les parcelles déjà dégradées.

- Sur grappes : Les symptômes observés hier correspondent le plus souvent à du rot brun, même si l'on observe encore des symptômes de rot gris séchés et/ou sporulés.

La situation mildiou sur grappes est présentée sur le graphique page suivante. En considérant comme saines des parcelles présentant jusqu'à 5 grappes touchées, elle peut se résumer ainsi :

Saône et Loire : 70% des parcelles restent saines. Une évolution est néanmoins notée depuis la semaine dernière dans certaines parcelles déjà concernées.

Côte d'Or : 55% des situations sont pas ou peu touchées. La proportion de parcelles fortement touchées (>50% des grappes attaquées) a augmenté au cours des 7 derniers jours et passe de 5 à 14%.

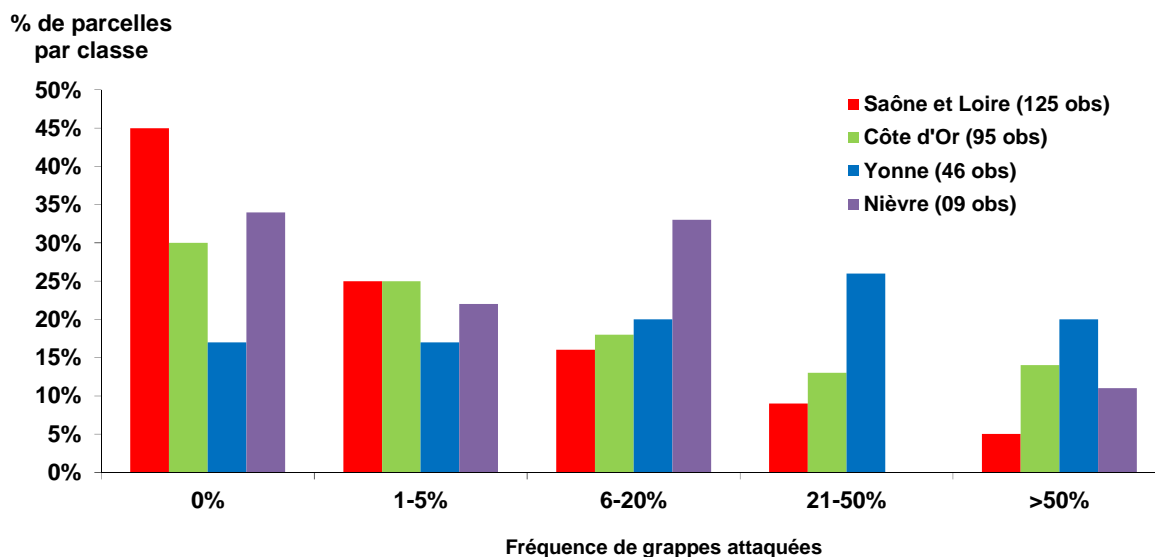
Yonne : 34% des vignes observées présentent moins de 5% des grappes attaquées. Environ la moitié des parcelles révèle un niveau d'attaque supérieur à 20%.

Nièvre : 56% des comptages révèlent une fréquence d'attaque \leq 5% de grappes touchées. 11% des situations montrent un niveau d'attaque sévère (>50% de grappes concernées par le mildiou).



Mildiou

Répartition des parcelles par classe
selon le pourcentage de grappes atteintes par le mildiou
sur le réseau BSV Bourgogne le 11 juillet - 275 observations



► Analyse de risque :

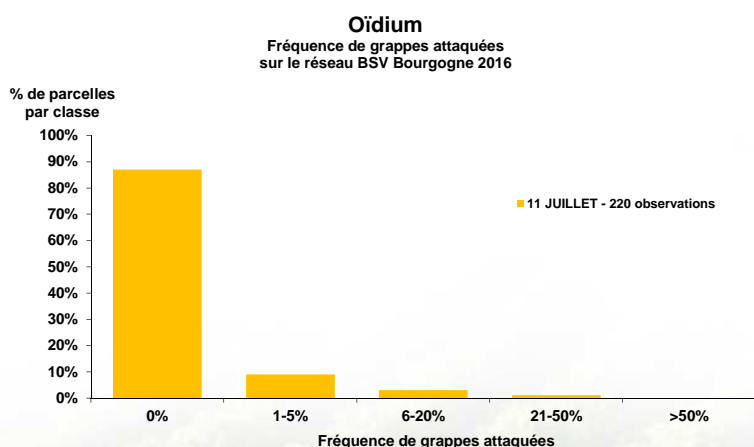
Le temps sec de début juillet a offert un répit salutaire vis-à-vis du mildiou. La poursuite d'une météo globalement sèche ou faiblement pluvieuse limitera une nouvelle amplification de la maladie. Néanmoins, la vigilance reste de mise car les grappes sont encore sensibles au rot-gris (parcelles tardives ou gelées) ou au rot brun.

Le risque reste élevé en tous secteurs.

Oïdium

Sur feuilles : un dernier comptage bilan a été effectué hier sur le réseau. Il fait état d'une situation qui demeure globalement saine avec 90% des parcelles où le champignon n'est pas décelé.

Sur grappes :



A ce jour, l'oïdium reste discret sur grappes avec 87% des parcelles sans symptôme.

Néanmoins une légère progression est constatée dans quelques parcelles à historique à la fois de Chardonnay et Pinot noir en Côte d'Or.

En Saône et Loire, on note depuis la semaine dernière une légère évolution du nombre de parcelles avec des symptômes sur grappes ainsi qu'une rapide dégradation de certains TNT (1 cas qui atteint 35% de grappes atteintes Chaintré - Mâconnais Sud).

La météo des 10 derniers jours a été très favorable à l'activité du champignon. Les grappes restent très sensibles jusqu'à leur fermeture complète.

BLACK-ROT

A ce jour, la présence de taches reste anecdotique.

Cependant, les grappes sont partout dans leur période de grande sensibilité et ce jusqu'au début véraison.

En parcelles à historique black-rot, la vigilance doit se focaliser sur les épisodes pluvieux à venir. La persistance d'un temps sec garantit l'absence de nouvelles contaminations.



BOTRYTIS

La fermeture de grappe est proche dans les parcelles les plus précoces.

Rappelons que la lutte contre le botrytis passe avant tout par la mise en œuvre de mesures préventives. Parmi celles-ci, l'effeuillage effectué entre nouaison et fermeture de grappe s'avère être une des techniques les plus efficaces.

VERS DE GRAPPE

2^{ème} génération :

Suite aux quelques captures relevées dès fin de semaine dernière dans les secteurs précoces de Saône et Loire, le vol de Cochylys s'est généralisé dans la plupart des vignobles avec des captures localement importantes. Dans les zones tardives, le vol débute.

Les premières captures d'Eudémis sont également notées en Saône et Loire.

Les tout premiers œufs ont été observés en Saône et Loire et Côte d'Or. L'activité de ponte débute tout juste et un nouvel état des lieux sera réalisé dans le prochain bulletin.

CICADELLE FD

Dans les communes à 3-1 traitements, la seconde application qui est obligatoire doit maintenant être terminée en toutes situations

En viticulture biologique : les comptages qui permettront de décider de la nécessité ou non d'effectuer le troisième traitement seront réalisés le 19 juillet prochain.

En viticulture conventionnelle : le piégeage qui permettra de décider de la nécessité ou non d'effectuer le 3^{ème} traitement débutera à l'apparition des premiers adultes.

Dans les zones à 2-1 traitements, la réalisation du 2^{ème} traitement est subordonnée aux niveaux de populations larvaires observées en fin de persistance d'action du premier.

En viticulture biologique (utilisateurs de Pyrèvert) : les comptages larvaires ont été effectués le 5 juillet et le message réglementaire correspondant a été diffusé le 6 juillet. Il est accessible à l'adresse suivante :

<http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Strategies-de-lutte-contre-le>

En viticulture conventionnelle : les comptages sont réalisés ce jour (12 juillet) et le message réglementaire correspondant sera diffusé le 13 juillet et sera mis en ligne à l'adresse citée ci-dessus.

Prochain BSV : mardi 19 juillet

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne, IFV et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - BIO BOURGOGNE - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Avec la participation financière de :

